Revue 1978 n° 3

http://www.etudesheraultaises.fr/

Article : Notes brèves Informations 1978-3 Au Sommaire des Revues

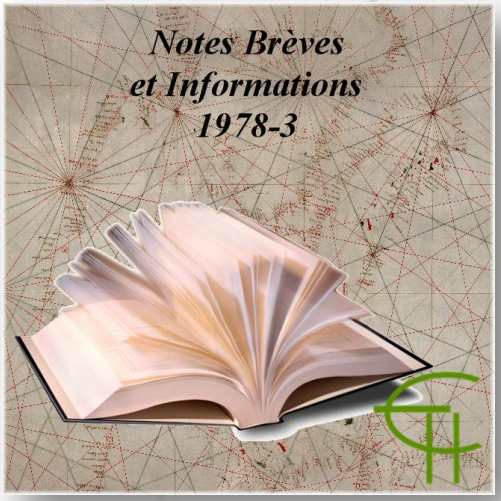

Auteur (s) : *Jean SERVIERES, J.-L. ESPEROU, P. ROQUES, Y. MAURIN, Raymond HUARD*

Nombre de pages : *18*

Année de parution : 1978

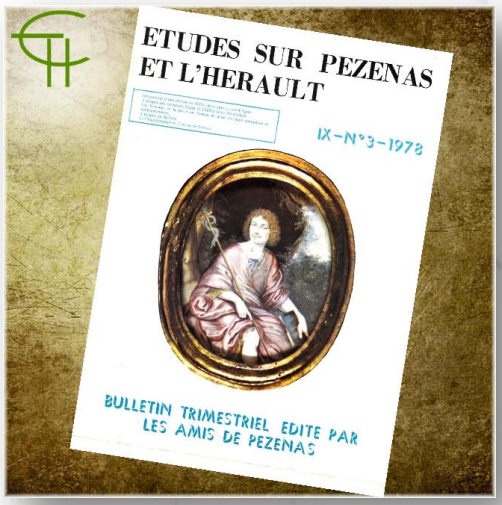

Notes brèves
Informations
Au Sommaire des Revues

A PROPOS DE « MOLIERE »

Trois cents ans après, que sait-on de Molière ? « A la vérité, peu de choses, et, en tous cas, beaucoup moins que nous n'en voulons savoir... » (1). Si Molière est toujours l'auteur le plus populaire, le plus joué, après plusieurs siècles, il reste « ... cet inconnu.. », celui dont il est difficile de dire encore aujourd'hui : « Le vrai Molière, le voici » (2), car malgré tous les ouvrages publiés au cours de ces dernières années sur son œuvre, sur sa troupe, sur sa vie (3), l'histoire et la légende finissent souvent par se confondre, et « tout admirateur de Molière tend à créer un Molière à son image, conforme à son propre désir, à sa propre nature, à ses aspirations et à ses goûts, selon ce que chacun porte en soi de meilleur ou de pire » (4).

L'un des derniers ouvrages parus, « Molière », sous la signature de Pierre Gaxotte, de l'Académie Française, (5), a été qualifié, par son éditeur, d'« enquête affectueuse ». Il nous propose de « découvrir, avec lui, le comédien, l'auteur, le chef de troupe, le metteur en scène, le directeur, qui, pour faire vivre les siens, est contraint de chercher le succès et de remplir sa salle ; en un mot, le vrai Molière ».

Jean-Laurent Cochet, qui a interprété et mis en scène le théâtre de Molière, non seulement à la Comédie Française, mais sur les scènes du monde entier, estime, pour sa part, que « plus de trois siècles après sa mort, Molière attendait encore son biographe », et, premier lecteur de cette « biographie de Molière par Pierre Gaxotte », il n'hésite pas à écrire qu'« au gré d'une construction rigoureuse, qui nous mène des premières années de l'obscure jeunesse et de la vocation à celles de la vie nomade et des premiers feux du succès... Pierre Gaxotte joue le jeu de la fidélité... ». (6).

De son côté, Paul Guth affirme qu'« en écrivant son Molière, Pierre Gaxotte a composé un chant d'amour sur un fond de méfiance éclairée ». (!!) (7).

Devant de si élogieuses critiques, nous attendions de cette « enquête affectueuse », publiée plus de quatre ans après le solennel hommage rendu à Molière, dans le monde entier, pour le IIIe centenaire de sa mort, des révélations sur l'homme, sur sa vie.

Or, non seulement la lecture de ce « Molière » n'apporte, sur le Comédien, aucun élément qui n'ait été déjà révélé par de précédentes études, tout aussi sérieuses, et laisse le moliériste « sur sa faim », mais encore, le parti pris par Pierre Gaxotte de démystifier, de faire « vrai », le conduit, souvent jusqu'à la contradiction et parfois même au refus de la vérité historique. Ce ne sont ni les courbes des recettes fluctuantes des diverses œuvres du répertoire jouées après le retour dans la capitale, ni la louange répétitive de la contribution royale, ajoutées à une analyse un peu trop « classique et vieillotte » des textes, destinée à justifier une prise de position souvent gratuite, qui vont contribuer à donner à Molière un visage nouveau que Pierre Gaxotte voudrait ignoré tout autant des jeunes scolaires que du grand public. Ce n'est pas avec la lecture de ce « Molière » que sera mieux connue et mieux perçue la vie de notre auteur-comédien qui continue, malgré l'inconnu de sa propre vie, à occuper la première place, tant sur les tréteaux installés sur les places des villes de Province, que sur la scène rénovée de la Comédie Française, même si les mises en scène, refusées par Pierre Gaxotte, ont fait de Dom Juan, un fou, et de Scapin, un cow-boy de cirque ou un maître-nageur 1900.

Dès la deuxième page de son introduction, « Ouverture sur l'inconnu », Pierre Gaxotte, dans le souci, louable, de rejeter la part de légende qui entoure les diverses biographies de Molière, met l'accent sur la rareté des textes écrits de la main du comédien... «.. pas un billet d'amour, pas une lettre d'affaires, pas un manuscrit de pièce, pas un canevas, une soixantaine de signatures au bas d'actes notariés, baux, actes des sociétés, procurations, reconnaissances de dettes, ou d'actes d'état-civil, registres de baptêmes, contrats de mariage ».

Pourquoi Pierre Gaxotte a-t-il cru bon d'ajouter, gratuitement, comme l'avait déjà fait, il y a une dizaine d'années, Suzanne Dulait (8)... « On a produit deux quittances de quatre lignes chacune (Pézenas 1650 et 1656), mais l'authenticité en est plus que discutable » ? (9).

Certes une telle déclaration contribue à renforcer l'affirmation, ironique, qu'autour de la vérité... « l'histoire de Molière en province est traditionnellement embellie d'historiettes qui ne reposent sur rien ». (10).

Mais un tel refus d'authenticité ne peut qu'étonner de la part de P. Gaxotte qui ne se contente pas d'indiquer, comme Suzanne Dulait, que les deux quittances de Pézenas sont fort contestées, mais affirme que leur « authenticité est plus que discutable ». En effet, notre Académicien n'ignore pas les laborieuses recherches auxquelles se sont livrées, pendant des années, Elisabeth Maxfield-Miller, Docteur de l'Université de Radcliffe-Harvard et Madeleine Jurgens, Conservateur aux Archives Nationales (11).

Il leur rend d'ailleurs, dans son ouvrage, un respectueux hommage : « à l'heure actuelle, quarante-huit documents recensés avec une méthode rigoureuse... jalonnent le passage de Molière et de ses compagnons sur les routes de France... ». « Encore n'ont-ils été réunis qu'à force de recherches et à grand-peine ». (12).

Or, ces deux quittances, signées de Molière à Pézenas, la première, le 17 décembre 1650 (13) (Fig. 1), la deuxième le 24 février 1656 (14) (Fig. 2), et conservées aux Archives Départementales de l'Hérault, figurent

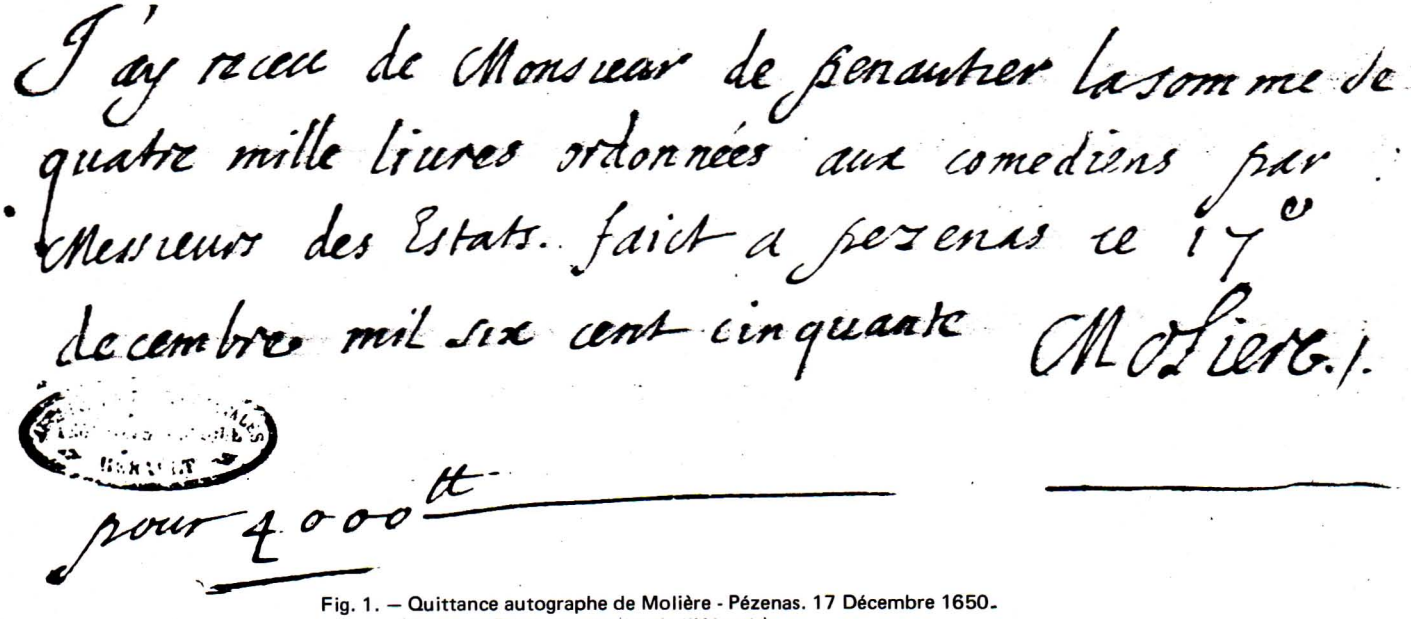
J'ay receu de Monsieur de Penautier la somme de quatre mille livres ordonnées aux comediens par Messieurs des Estats. faict a pezenas ce 17e decembre mil six cent cinquante Molier.
pour 4000 lt

Fig. 1. — Quittance autographe de Molière - Pézenas. 17 Décembre 1650.
(Archives Départementales de l'Hérault).

parmi les documents recensés par Elisabeth Maxfield-Miller et Madeleine Jurgens, qui n'ont pas mis en doute leur authenticité.

Examinons ces deux documents :

— La première quittance (1650) est inscrite sous le nº LXXXII, à la table des documents concernant Molière. Le comédien reconnaît avoir reçu de M. de Penautier (qui fut Trésorier de la Bourse de Languedoc de 1649 à 1653) une somme de 4000 livres « ordonnées aux comédiens par Messieurs des Etats ». Les Etats de Languedoc avaient tenu leur réunion à Pézenas du 24 Octobre 1650 au 14 janvier 1651 (15). C'est au cours de cette session que Molière et les comédiens de sa troupe donnèrent la tragédie et parfois aussi quelques petits divertissements « à l'italienne » pour ces « Messieurs des Etats » qui, reconnaissants, leur accordèrent ces

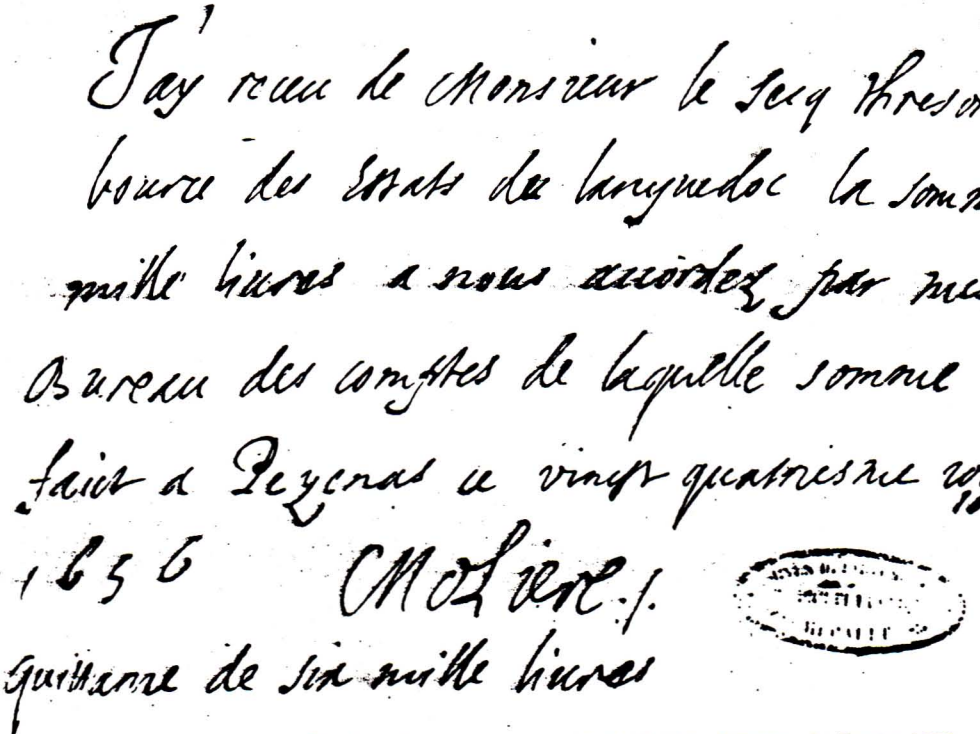
Jay receu de Monsieur le Seq Thresorier de la bourse des Estats de Languedoc la somme de Sept mille livres a nous accordez par messieurs du Bureau des comptes de laquelle somme ie le quitte faict a Pezenas ce vingt quatriesme iour de febvrier 1656 Molier.
quittance de six mille livres

Fig. 2. — Quittance autographe de Molière - Pézenas - 24 Février 1656.
(Archives Départementales de l'Hérault).

4000 livres dont Molière donna quittance. Cette opération est, par ailleurs, consignée dans les délibérations de l'Assemblée, à la date du 14 janvier 1651, qui précisent l'état des sommes fournies et avancées, conformément aux décisions de ces « Messieurs des Trois-Ordres » : « Aux commédiens qui ont servy pendant trois mois que les estats ont esté sur pied, la somme de quatre mil livres qui leur ont esté payées par délibération des estats et par leur quittance, cy... 4000 livres » (16).

Cette quittance, ainsi d'ailleurs que le bordereau des dépenses des Etats furent découverts en 1885 par Louis de Lacour de la Pijardière, Archiviste de l'Hérault (17) qui adressa un rapport au Préfet.

— La deuxième quittance, (1656) est inscrite sous le nº XCV, à la table des documents concernant Molière, recensés par Elisabeth Maxfield-Miller et Madeleine Jurgens, Molière reconnaît avoir reçu, de M. Le Secq (qui fut Trésorier alternatif de la Bourse des Etats de Languedoc), une somme de 6000 livres pour les représentations données à ces « Messieurs des Etats » au cours de la session qui s'était tenue à Pézenas du 4 novembre 1655 au 22 février 1656 (18).

Ce document, postérieur, fut, en fait, découvert le premier, dans le fonds des Etats de Languedoc aux Archives Départementales de l'Hérault, le 25 avril 1873, par l'Archiviste du Département, Louis de Lacour de la Pijardière (19).

L'attitude de refus, ou du moins de doute, de l'authenticité des deux autographes de Molière, de Suzanne Dulait et de Pierre Gaxotte ne doit pas nous étonner. Déjà, lors de la découverte de ces deux quittances, les réactions furent nombreuses. Louis Moland (20), Loiseleur (21), après avoir douté de l'authenticité de la première quittance (celle de 1656), découverte en 1873, admettent la thèse de l'authenticité avec la découverte de la deuxième quittance en 1885 (22).

Tandis que la « Commission des Autographes », réunie par Georges Monval, Archiviste de la Comédie Française, sous la présidence de Jules Claretie, Administrateur, et regroupant Henri Bordier, Campardon, Jules Claretie, Etienne Charavay, Jules Cousin, Guiffrey, F. Hillemacher, Lalanne, Paul Mesnard, Moland, de Montaiglon, Monval, Nuitter, Pauly, Charles Read, E. Thierry (23), faisait figurer les quittances de Pézenas parmi les autographes de Molière (24), en 1886, vingt ans plus tard, Abel Lefranc reprenait la question et, se basant sur des considérations graphologiques, contestait l'authenticité des deux documents (25).

Avec la célébration du tricentenaire de la naissance de Molière, la polémique reprend en 1922, et Raoul Devray et Saint-Victor Despetis recherchent des arguments de refus d'authenticité dans la « vie assez cahotée » de M. de Lacour de la Pijardière, « l'inventeur » des deux quittances (26).

Plus tard, M. Oudot de Dainville, Archiviste en chef de l'Hérault, procèdera à une nouvelle « Etude sur les autographes de Molière ». Il les déclarera authentiques et n'hésitera pas à écrire :

« ....Il serait trop long, et un peu vain, de retracer ici l'historique des réactions auxquelles ces deux pièces donnèrent lieu. Les faits, exhumés des textes ou des monuments, rencontrent toujours au moins autant de contradicteurs que d'adhérents : la contradiction est inséparable de la vérité. Les savants de Paris, presque tous originaires de la province, ont toujours eu une méfiance bien compréhensible pour tout ce qui venait d'elle.. » (27).

Si, dans certains cas, cette méfiance continue à se manifester en ce qui concerne l'authenticité des deux quittances de Pézenas, la « Maison de Molière », depuis longtemps, ne doute plus. Après la « Commission des autographes », animée par Georges Monval et Jules Claretie, en 1886, la Comédie Française et la Société « Molière », présidée par Pierre Dux, Administrateur Général et regroupant d'éminentes personnalités du monde des Lettres, des Arts et du Spectacle, ont, en 1973, lors du tricentenaire de la mort de Molière, considéré que les quittances de Pézenas étaient, « avec les signatures et la distribution des rôles d'Andromède de Corneille, les seuls autographes de Molière « actuellement connus » (28), une authenticité qui fut également reconnue par Georges Mongredien, Président de la Société d'Etudes du XVIIe siècle (29).

Ces différentes études, bien qu'il n'y fasse point références, ne pouvaient être ignorées de Pierre Gaxotte et on comprend d'autant moins son affirmation de doute d'authenticité qu'il évoque lui-même, la place de Pézenas dans les pérégrinations de Molière en Languedoc et les séjours du comédien dans notre ville. Il écrit, en effet, que « de fin Octobre à mi-Janvier 1651, « la Compagnie est à Pézenas pour la durée des Etats » et ajoute même, « elle reçoit 4000 livres pour ces trois mois » (30).

Puis rapidement, il évoque les séjours successifs de Molière, dans notre ville, d'abord, à la Grange des Près, en 1653, et cite, à cette occasion, les Mémoires de l'Abbé Daniel de Cosnac, puis, à Pézenas même, pour la session des Etats qui s'y tient en 1655/1656. Paradoxalement, sans aucune preuve (ce qui nous parait fort en contradiction avec cette « méfiance éclairée », cette « fidélité » qu'évoquent les critiques) Pierre Gaxotte suppose un nouveau passage par Pézenas après la création à Béziers, pour les Etats, en Novembre 1656, de « sa seconde pièce », Le Dépit Amoureux, et un séjour à Lyon du 6 Février au Juin 1657... » Un nouveau voyage dans le Midi — peut-être Pézenas, en Octobre... » (31).

Bien que reconnaissant la place et l'influence de la province dans la carrière et l'œuvre théâtrale de Molière, « ... durant ses douze années de voyage, par ses innombrables contacts avec les publics les plus divers, Molière a découvert le mécanisme infaillible d'un comique essentiel, dépouillé, direct et souverainement intelligible... » (32), Pierre Gaxotte n'a pu s'empêcher d'égratigner ces « érudits locaux pour qui le scepticisme prenait figure de sacrilège... » (33), érudits pour lesquels Georges Mongredien n'affiche pas le même mépris ironique et auxquels il rend la place méritée dans les recherches et les études consacrées à la vie de Molière et à son œuvre. Il leur reconnait en effet, « le mérite d'avoir été les premiers et fervents défricheurs d'archives, à une époque où leur enquête ne pouvait être faite que de tatonnements et de sondages », et n'hésite pas à conclure : « Ce que nous savons de Molière et de ses ouvrages, nous le devons uniquement au labeur des érudits, des archivistes, des historiens, qui, depuis un siècle et demi, patiemment sont allés chercher, comme des aiguilles dans une grange de foin, les traces de Molière à travers les différents fonds d'archives de Paris et de province » (34).

Une nouvelle fois, après les quittances autographes de 1650 et 1656, ce sont les séjours piscénois de Molière et plus particulièrement sa présence « dans la boutique du perruquier Gély » que vise spécialement P. Gaxotte. Il emploie, pour ce faire, une ironie facile et des arguments puérils, sans aucun fondement sérieux et

précis... « si, en 1656 ou 1657, Molière avait à Pézenas une certaine réputation, la religion moliéresque (!!) n'était pas encore établie pour qu'on se mit déjà à collectionner ses reliques (sic). Ce fauteuil ne me dit rien qui vaille et les longues présences de Molière chez le barbier ne me semblent pas une composante nécessaire de son génie.. » (35). Tous les moliéristes ne partagent pas ce point de vue. Quelques mois avant Pierre Gaxotte, Jean Le Marchand écrit, en effet, «... Nous y voyons Molière à Pézenas s'arrêtant longuement chez le barbier pour regarder avec avidité tout ce qui l'entoure. Il note les gestes, retient les mouvements, écoute les propos, relève les accents... » (36).

Nous n'engagerons pas de polémique sur l'existence ou l'inexistence de ce fauteuil et sur l'usage qu'en fit notre comédien. Pierre Gaxotte reconnait lui-même : « quelle galerie de types variés a défilé devant lui : grands seigneurs, nobles et nobliaux, gentilshommes paysans, bourgeois orgueilleux de leurs charges municipales, pimbêches et précieuses de grande et petite ville, hommes d'affaires, robins, artisans, boutiquiers, paysans... » (37), et la boutique d'un perruquier n'est-elle pas le cadre privilégié de telles rencontres et de telles observations ?

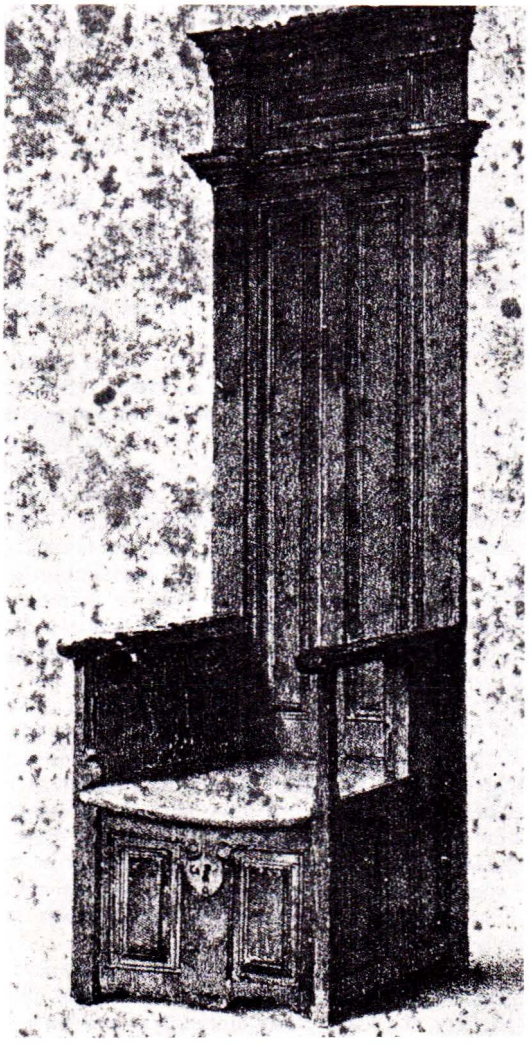

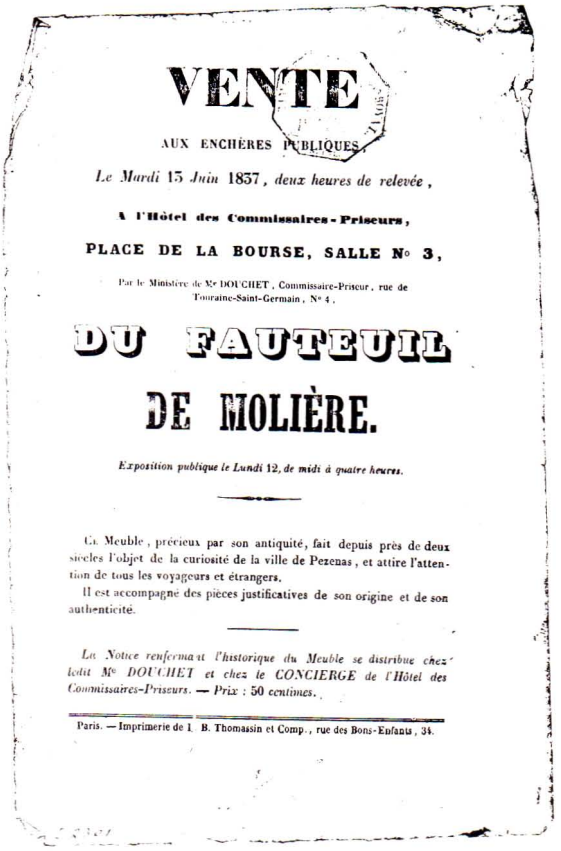

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 13 Juin 1837, deux heures de relevée,

A l'Hôtel des Commissaires-Priseurs,

PLACE DE LA BOURSE, SALLE N° 3,

Par le Ministère de Me DOUCHET, Commissaire-Priseur, rue de Touraine-Saint-Germain, N° 4,

DU FAUTEUIL DE MOLIÈRE.

Exposition publique le Lundi 12, de midi à quatre heures.

Ce Meuble, précieux par son antiquité, fait depuis près de deux siècles l'objet de la curiosité de la ville de Pezenas, et attire l'attention de tous les voyageurs et étrangers.

Il est accompagné des pièces justificatives de son origine et de son authenticité.

La Notice renfermant l'historique du Meuble se distribue chez ledit Me DOUCHET et chez le CONCIERGE de l'Hôtel des Commissaires-Priseurs. — Prix : 50 centimes.

Paris. — Imprimerie de J. B. Thomassin et Comp., rue des Bons-Enfants, 34.

Fig. 4. — Affiche de la Vente aux Enchères Publiques du Fauteuil de Molière. (Archives de la Comédie Française).

Rappelons seulement qu'au milieu du siècle dernier, ce fameux fauteuil de Molière (Fig. 3) fit, aussi, couler beaucoup d'encre, et fut, par ailleurs, l'objet d'une véritable vénération. Une délibération du Conseil Municipal de Pézenas atteste même son authenticité et précise, en outre, les conditions de transmissions successives du dit fauteuil entre les divers propriétaires (38) : « Guillaume Gelly, contemporain de Molière, transmit son état, avec le fauteuil, à Jacques Gelly, son fils ; celui-ci maria sa fille Suzanne Gelly à Mathieu Jalvy ; de ce mariage naquit Catherine Jalvy qui épousa Pierre-Paul Thomas, docteur en médecine, qui vendit le fonds de boutique de son beau-père à Pierre Brun (chirurgien) qui, à son tour, le céda à Pierre Astruc (chirurgien de l'hôpital civil et militaire, des prisons et de la charité de la ville de Pézenas), père du possesseur actuel, François Astruc (marchand de grains) ».

Par la suite, ce fauteuil, dont on a, aujourd'hui, semble-t-il, perdu la trace, a connu quelques aventures qu'a relatées Albert-Paul Alliès, dans l'ouvrage qu'il a consacré à sa ville et à Molière (39).

«... M. François Astruc... eut la pensée, l'année suivante, de la vendre aux enchères à Paris, à l'Hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, salle n° 3 ». L'affiche annonçant la vente, le 13 juin 1837, est conservée aux archives de la Comédie Française. (Fig. 4).

◀ Fig. 3. — Fauteuil de Molière (Gravure extraite de la « Notice sur le fauteuil de Molière. Pézenas. 1836).

« Heureusement, il n'y eut point d'acquéreurs et le meuble fut réexpédié à Pézenas. Il retourna à Paris en 1873 pour figurer à l'Exposition du jubilé de Molière organisée par Georges Monval. Il ne revint dans notre ville qu'en 1893 pour la représentation des acteurs du Théâtre Français au profit de l'œuvre du Monument à Molière. Coquelin cadet joua, dans le « fauteuil », le rôle d'Argan du Malade Imaginaire. (Fig. 5).

Fig. 5. — Dessin d'Albert Lambert fils : Coquelin cadet jouant « Le Malade Imaginaire » dans le fauteuil de Molière. (Pézenas le 30 Juillet 1893) (Extrait de « Pézenas, une Ville d'états. Molière à Pézenas » d'Albert-Paul Alliès).

« On le garde ici pendant quatre ans, et, en 1897, il figure aux fêtes d'inauguration du groupe en marbre sculpté par Enjalbert.

« On l'a vu à l'exposition des souvenirs moliéresques que la Comédie Française a réunis au Foyer, en 1922, à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Molière ».

Dans un article consacré au Fauteuil de Molière, Georges Beaune écrit en 1921 : « Il est aujourd'hui à Paris chez une descendante de l'un des fils d'Astruc, l'industriel : Mme Brisepot née Astruc qui demeurait, rue Saint-Louis-en-l'Ile ».

Ce fauteuil dont on a aujourd'hui perdu la trace, devait être légué par la famille Astruc à la Ville de Pézenas.

Si trois cents ans après la mort de Molière l'existence du fauteuil de la boutique du barbier Gely revêt, toujours, pour les moliéristes, une valeur sentimentale non négligeable (Fig. 6), et si sa « redécouverte » est à la fois souhaitable et souhaitée, cette vénérable cathèdre (dont une réplique est conservée au Musée de Vulliod-Saint-Germain) n'est toutefois qu'un des éléments des treize années de la vie provinciale de Molière, et malgré « l'enquête affectueuse » de Pierre Gaxotte, sa « méfiance éclairée », son souci de vérité, nous préférons, parmi les ouvrages les plus récents, consacrés à notre auteur-comédien, à la littérature et au scepticisme ironique de son « Molière », le sérieux et la précision de « Cent ans de recherches sur Molière, sur sa famille et sur les comédiens de sa troupe » d'Elisabeth Maxfield-Miller et Madeleine Jurgens, l'analyse et la documentation de « Molière en son temps » de Sylvie Chevalley, les diverses études que lui a consacrées Georges Mongredien, le Président de la Société d'Etude du XVIIe siècle, et « le petit Molière », sans prétention, conçu par Georges Guette, Secrétaire général de la Comédie Française et réalisé en 1973 par Jacqueline Cartier dans lequel Marcel Achard de l'Académie Française et Pierre Dux, Administrateur Général de la Comédie Française ont exprimé une même admiration pour le « Saint-Patron ».. « Molière, à qui nous devons tout.. ».

Jean SERVIERES.

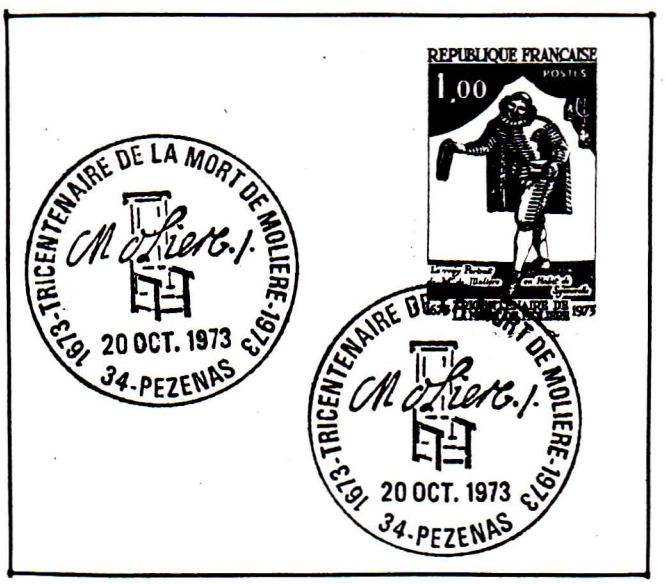

Fig. 6. — Oblitération illustrée du timbre commémoratif du tricentenaire de la mort de Molière (Pézenas, 20 Octobre 1973).

NOTES

1 — Georges Mongredien. « Que sait-on de Molière ? » - Molière - Monographie établie par Mme Sylvie Chevalley, Archiviste Bibliothécaire de la Comédie Française Paris, 1963, p. 7.

2 — Léon Chancerel — « Molière, cet inconnu... » Molière. Op. cit. p. 3.

3 — Les Amis de Pézenas ont, eux aussi, en 1973, l'année du tricentenaire de la mort de Molière, consacré deux numéros spéciaux de leur revue trimestrielle « Etudes sur Pézenas et sa région » (nº III et IV) à des études sur Molière et son œuvre. Ils ont également, à cette occasion, édité un opuscule intitulé : « Molière à Pézenas — L'Histoire et la Légende ».

4 — Léon Chancerel. op. cit. p. 3.

5 — Pierre Gaxotte, de l'Académie Française, Molière, collection « Les grandes biographies » Flammarion - Paris, 1977.

6 — Flammarion - Actualité nº 5 Nov. Décembre 1977, p. 3.

7 — M-Lettres. Journal « Midi Libre », Mardi 31 Janvier 1978, p. 41.

8 — Suzanne Dulait. Inventaire raisonné des autographes de Molière. Lib. Droz, Genève, 1967.
Nous nous refusons à suivre l'auteur dans une analyse et une conclusion un peu trop simplistes. Après avoir déclaré, dans son avant-propos, qu'elle n'avait pas la prétention d'établir une liste des autographes de Molière, affirment que « l'ouvrage remarquable de Mme Jurgens et Maxfield-Miller (Cent ans de recherches sur Molière) remplit cet office avec un souci de précision qui en fait véritablement le guide des chercheurs » et précisant que son but était avant tout « de réunir en album les fac-similés de l'ensemble des autographes.. », et « de rappeler les commentaires dont ils furent l'objet au cours des cent dernières années », Suzanne Dulait n'en procède pas moins à une très longue digression sur l'authenticité des deux quittances de Pézenas et à un examen graphologique de ces deux documents dont les conclusions sont en contradiction avec celles qu'avait présentées en 1951 M. Oudot de Dainville, Archiviste de l'Hérault, qui avait procédé à une étude analogue. Tout en reconnaissant :
— d'une part, que Mme Jurgens, Georges Monval, et Georges Mongredien tenaient ces signatures pour authentiques,
— d'autre part, le grand nombre des partisans de cette authenticité, Suzanne Dulait, étayant son argumentation sur la « personnalité mystérieuse » de M. Lacour de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, qui découvrit les deux quittances et sur sa propre étude graphologique (elle néglige la comparaison de ces deux documents avec la signature de Molière à titre de témoin, apposée sur le prêt consenti par Madeleine Béjart à Marie de Ourtin le 14 Mars 1656, document découvert par Mme Maxfield-Miller en juillet 1967 dans les archives de l'Hérault), n'en conclut pas moins que « les deux quittances de Pézenas sont fort contestées » mais admet néanmoins que « le fait que l'on ne possède de Molière que des signatures rend le travail des experts quasi impossible » (II), op. cit. pp. 28-30, 62-65, 79-100 et 122.

9 — Pierre Gaxotte, Op. cit. p. 6.

10 — Pierre Gaxotte. Op. cit. p. 66.

11 — E. Maxfield-Miller et Madeleine Jurgens. « Etat actuel des autographes de Molière ». Revue d'Histoire du Théâtre 1955, III,IV.
E. Maxfield-Miller et Madeleine Jurgens. « Cent ans de recherches sur Molière, sur sa famille et sur les comédiens de sa troupe ». Imprimerie Nationale, Paris, 1963.

12 — Pierre Gaxotte. Op. cit. p. 52.

13 — E. Maxfield-Miller et Madeleine Jurgens. « Cent ans de recherches sur Molière ». pp. 101, 306, 307, 761.

14 — E. Maxfield-Miller et Madeleine Jurgens. Op. cit. pp. 117, 316 et 761.

15 — E. Roschach. Etudes historiques sur la Province de Languedoc (1643-1790) - dans « Histoire Générale de Languedoc » de Dom De Vic et Dom Vaissette XIII, Toulouse, 1876, p. 7.

16 — Archives Départementales de l'Hérault. Fonds des Etats de Languedoc.

17 — Louis de Lacour de la Pijardière, « Molière à Pézenas en 1650-1651 — Un nouvel autographe de Molière découvert aux archives du Département de l'Hérault » publié dans « Le Moliériste » du mois de Novembre 1885.

18 — E. Roschach. Op. cit. p. 12.

19 — Louis de Lacour de la Pijardière. « Rapport sur la découverte d'un autographe de Molière, présenté à M. le Préfet de l'Hérault », Montpellier, 1873, cité dans l'Iconographie Moliéresque de Paul Lacroix (Ch. Auguste Fontaine), Paris, 1876.

20 — Oeuvres complètes de Molière, 2e édit. 1885-87.

21 — Loiseleur. « Molière - Nouvelles controverses sur sa vie et sa famille », 1886, pp. 96 et suiv.

22 — Louis Moland « Vie de J.B.P. Molière. Histoire de son théâtre et de sa troupe », 1892 p. 334.

23 — Suzanne Dulait. Op. cit. p. 62.

24 — Le Moliériste, 1886, T. VIII pp. 36-40. Liste des autographes.

25 — Abel Lefranc « La vie et les ouvrages de Molière » pp. 145 et suiv. dans Revue des cours et conférences, 1906, XV (II).

26 — L'Eclair-Montpellier, 13 Janvier et 25 Janvier 1922.

27 — Albert-Paul Alliès. « Une Ville d'Etats - Molière à Pézenas » (4e édition) Les Amis de Pézenas - 1973 - pp. 361-370. « Etude de M. Oudot de Dainville sur les autographes de Molière écrits à Pézenas et conservés aux Archives de l'Hérault ».

28 — « Le petit Molière 1673-1973 ». Edit. G. Authier, Paris 1973, p. 41-42.
-- Catalogue de l'Exposition du IIIe centenaire de la mort de Molière. Musée des Arts Décoratifs, 18 octobre 1973/7 Janvier 1974, Paris, 1973 p. 29 nº 127.
— Sylvie Chevalley. « Molière en son temps ». 1622-1673 - Editions Minkoff - Paris-Genève, Mars 1973, pp. 44-61.

29 — Georges Mongredien. Recueil des textes et des documents du XVIIe siècle relatifs à Molière, Paris CNRS, 1965.

30 — Pierre Gaxotte, Op. cit. p. 55.

31 — Pierre Gaxotte. Op. cit. p. 87.

32 — Pierre Gaxotte. Op. cit. p. 68.

33 — Pierre Gaxotte. Op. cit. p. 66.

34 — Georges Mongredien. « Que sait-on de Molière ? » Op. cit. pp. 12-13.

35 — Pierre Gaxotte. Op. Cit. p. 66.

36 — Jean Le Marchand « La Comédie humaine de Molière » p. 171 dans « Molière » Collection Génies et Réalités. Hachette Réalités, 1976.

37 — Pierre Gaxotte, Op. cit. p. 67.

38 — Notice sur le fauteuil de Molière. Imp. Gabriel Bonnet - Pézenas, 1836, pp. 10 et 22.

39 — Albert-Paul Alliès « Une Ville d'Etat - Molière à Pézenas » pp. 265-270.

LE CHALCOLITHIQUE DU CANTON DE SERVIAN

La surveillance continue des gros travaux agricoles dans le canton de Servian nous a permis de situer quelques sites préhistoriques dans la foule des documents historiques. Cet article a pour but de faire connaître ces petits gisements à travers le mobilier recueilli en ramassage de surface, apportant ainsi de nouveaux points à la carte de répartition des sites préhistoriques hérault ais.

INVENTAIRE DES SITES (1)

1 — TRATACOS (Espondeilhan) : X : 673,95, Y : 127,30. Parcelle 533, section A3. Planche A.

Deux cercles de terre noire, de un mètre de diamètre, ont donné : un grand vase à deux oreilles superposées en répartition tétrapolaire (A1), un perçoir en silex blond (A6), une perle en cuivre (A7), élément douteux pouvant être récent, quelques bords de vase (A2, 3, 4, 5), un fragment de torchis, quelques huîtres et ossements, ainsi que de petits blocs de basalte, roche étrangère dans cette région calcaire.

2 — LES LEGUES (Espondeilhan) : X : 675,80, Y : 126,95. Planche B.

Dans les mêmes conditions qu'à Tratacos, un fragment de grand vase (B3), une double oreille (B1), deux fragments de torchis, et quelques ossements calcinés.

3 — LA CAPUCINE (Servian) : X : 677,20, Y : 125,75. Parcelle 132. Planche B.

Une cabane préhistorique au milieu de dépotoirs s'étalant du IIe siècle avant J.-C. au IVe siècle après. Le mobilier est composé de cinq bords de vase dont un avec une oreille et un autre avec une anse en tunnel.

4 — St MARTIN (Montblanc) : X : 684,76, Y : 121,95. Planche C.

Une cabane préhistorique en bordure d'un habitat gallo-romain des Ier et IIe siècles après J.-C. Matériel abondant dont : deux tessons à oreilles superposées (C1,8) un tesson combinant une anse et des des oreilles (anthropomorphe) (C2), une hache en grès dur (E).

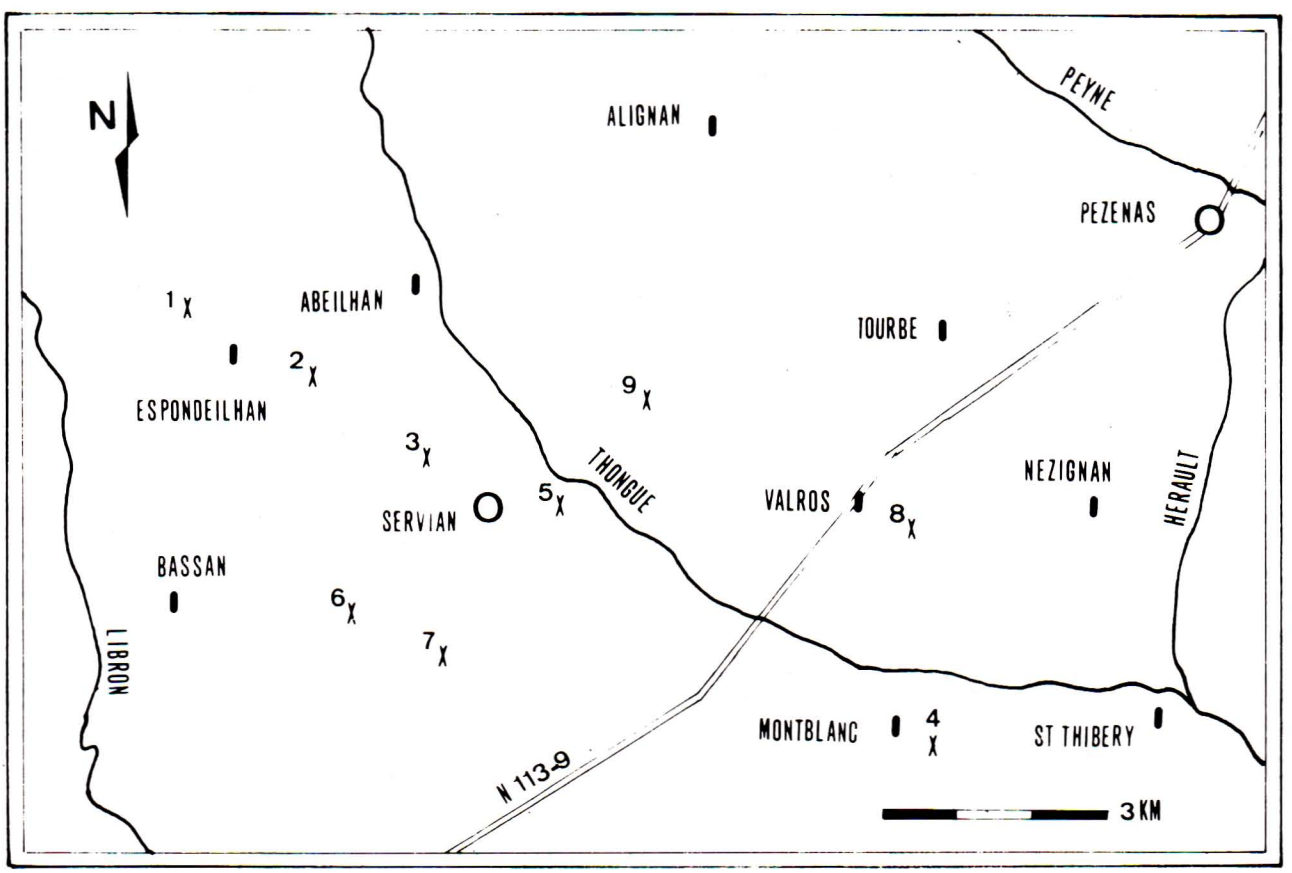

5 – LA PASCALE (Servian) : X : 680,90, Y : 125,50. Parcelle 124, section AY. Planches D,E.

Quatre cabanes préhistoriques et un col d'amphore Dressel 20. Beaucoup de tessons peu caractéristiques dont un fragment de bord avec un cordon en relief, ainsi que quelques fragments de torchis.

6 – LA GRASSETTE (Servian) : X : 677,50, Y : 123,35. Planche E.

Trois à quatre lentilles de terre noire, très peu de matériel, en tout dix tessons dont une oreille (E2) et un silex blond (E1). L'habitat doit se trouver en contrebas au sud (renseignement oral concernant la découverte d'une hache polie lors d'un charruage ancien).

7 – AMILHAC (Servian) : X : 677,80, Y : 122,30. Parcelle 13, section BY. Planche E.

Au nord de la villa gallo-romaine, sans milieu apparent, quelques tessons non tournés dont deux décorés de cordon digité (E1). Trouvé à l'emplacement même de la villa : une hache en basalte (E6), et quelques silex, blond foncé (E2), rouge (E3), blonds (E4, E5).

8 – VIGNE BOEUF (Valros) : X : 684,63, Y : 124,45.

Une dizaine de tessons sans trace de terre noire, à rapprocher de la station du Pirou signalée par Cl. de Serre dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 1950, p. 6-9.

9 – LE PIERRAS DE L'HERMITAGE (Servian) :

Signalons ce site partiellement étudié par H. Prades et J. Arnal dans le *Bulletin du Musée d'anthropologie préhistorique de Monaco*, 1965, p. 187-200, et que nous espérons pouvoir exploiter un jour.

INVENTAIRE DES HACHES POLIES DU DÉPOT ARCHÉOLOGIQUE DE LA MJC DE SERVIAN

1 – Amilhac (Servian), villa GR : une hache en basalte (E6).

2 – Mas Amilhon (Servian), villa GR : une hache en jadéite (E).

3 –St-Martin (Montblanc), villa GR + cabane chalcolithique : une hache en grès (E).

4 – La Condamine (Puissalicon), villa GR : une hache roche ?

5 – Saint-Nazaire (Roujan), villa GR : une hache en jadéite.

6 – La Grange de Cassou (Neffiès) : un talon de hache en grès et un fragment de hache en bronze à douille carrée.

CONCLUSIONS (2)

De cet inventaire, il ressort : une absence totale de décors gravés, quelques décors plastiques dont un cordon digité sur carène (Amilhac, E1) pouvant appartenir au bronze moyen, un cordon lisse (La Pascale, D2) chalcolithique.

Le seul élément original est la double oreille superposée. Bien que ce fossile directeur ne soit présent que sur trois gisements, ce n'est pas suffisant pour troubler l'unité typologique rencontrée dans tous les sites présentés (sauf Amilhac), le rattachement de ces gisements à un chalcolithique *vérazien* étant la solution de facilité que nous adopterons.

Toutefois les sites des Lègues et de Tratacos offrent une différence de structure. Tous deux se présentaient sous la forme suivante : deux cercles de terre noire de 1 mètre de diamètre environ, distants de trois à quatre mètres, isolés de tout, l'un renfermant les tessons d'un unique grand vase, l'autre des tessons de plusieurs vases de dimensions plus modestes. La faible étendue de ces gisements les rend difficilement assimilables à des habitats. De plus si à Tratacos le vase silo était presque entier, toutes les cassures étaient anciennes et le contenu du vase nous a échappé ; par contre aux Lègues la charrue a éclaté le vase qui était en place et nous avons pu recueillir quelques ossements calcinés. On peut donc penser que l'on est en présence de tombes à incinération avec ustrinum, hypothèse à vérifier par une fouille.

En l'état actuel des recherches, compte tenu de la faible importance des habitats et de la rareté des éléments intrusifs, nous n'avons que peu de renseignements sur le Vérazien de la basse vallée de l'Hérault, si ce n'est sa présence à Roca-Blanca à Cabrières (un bord de vase avec oreille superposée) : cette grotte mériterait une bonne fouille pour mettre fin aux attributions erronées dont elle a fait l'objet (matériel de fouille ancienne, récemment recueilli par le dépôt archéologique de la MJC de Servian, et dont l'étude a été confiée à notre collègue J. Grimal).

J.L. ESPÉROU – P. ROQUES.

NOTES

1. – Sur les illustrations, les lettres de part et d'autre des profils indiquent la couleur des surfaces suivant le code ci-après : J : Jaune, M : marron, R : rouge, N : noir, O : orange. Une seule lettre indique que les deux faces sont de la même couleur.

2. – Bibliographie : B et A Pauzes, J. Grimal, *La station de la Rouvière (Plaissan) et son contexte chalcolithique*, *Etudes sur Pézenas et sa région*, V,2, 1974, p. 2-12.

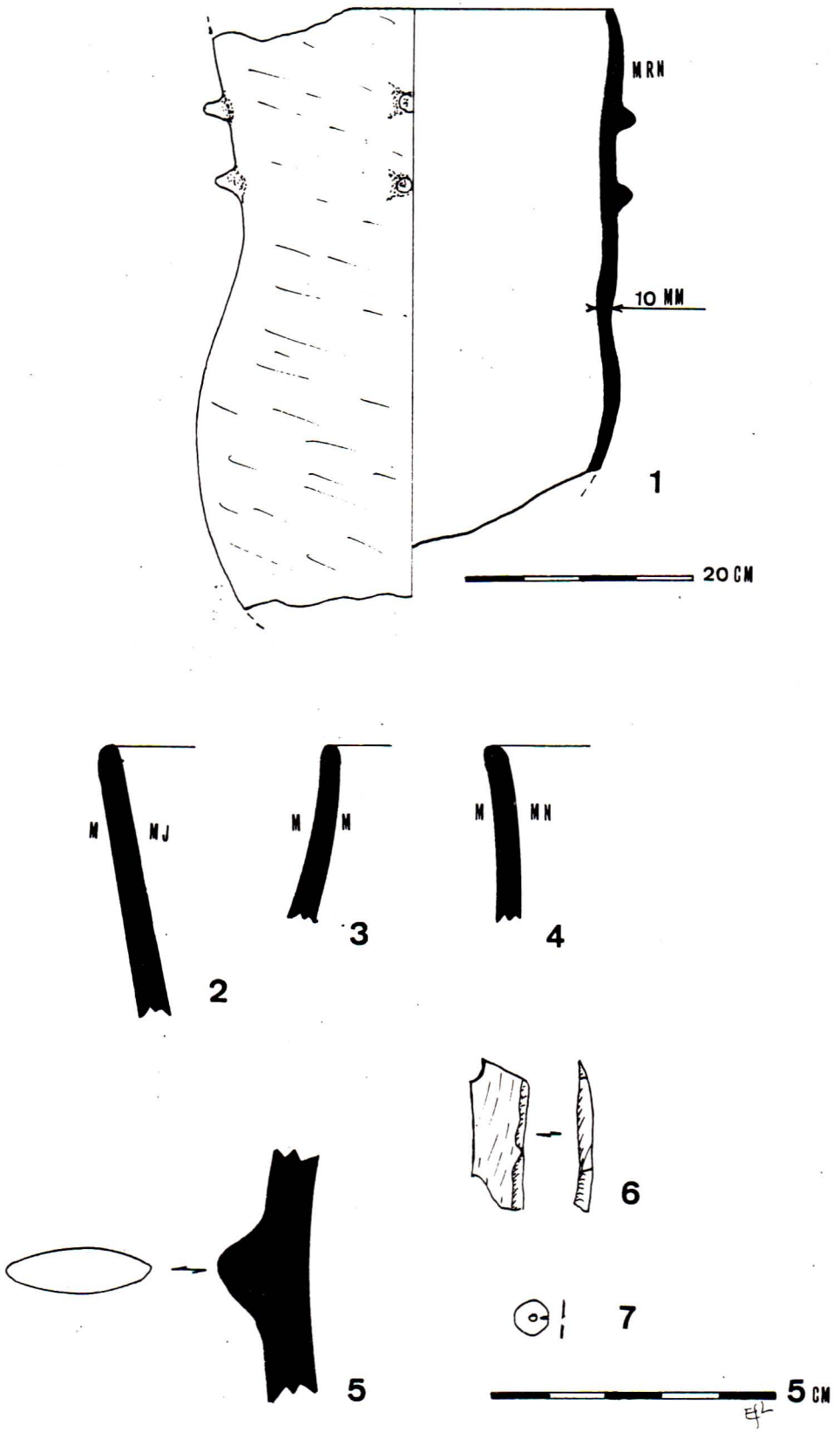
MRN
10 MM
1
20 CM
M
MJ
2
M
M
3
M
MN
4
6
7
5
5 CM

B

LES LEGUES

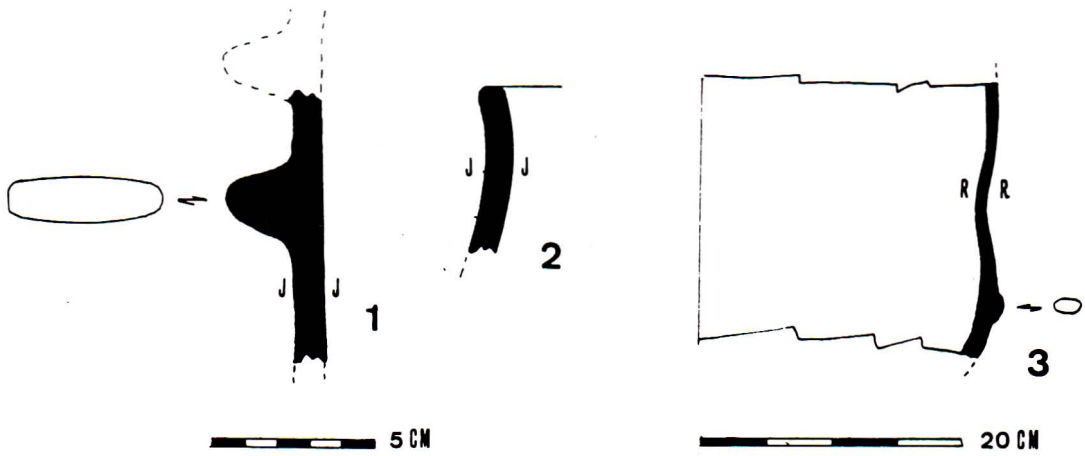

LA CAPUCINE

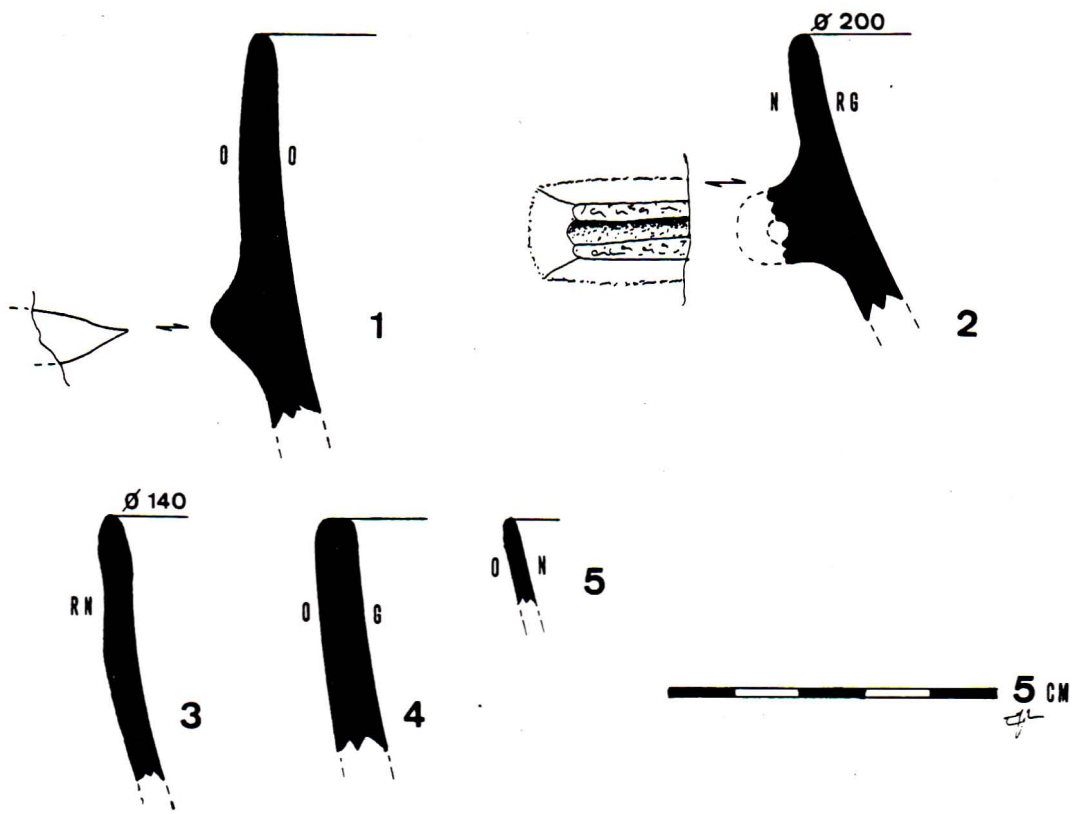

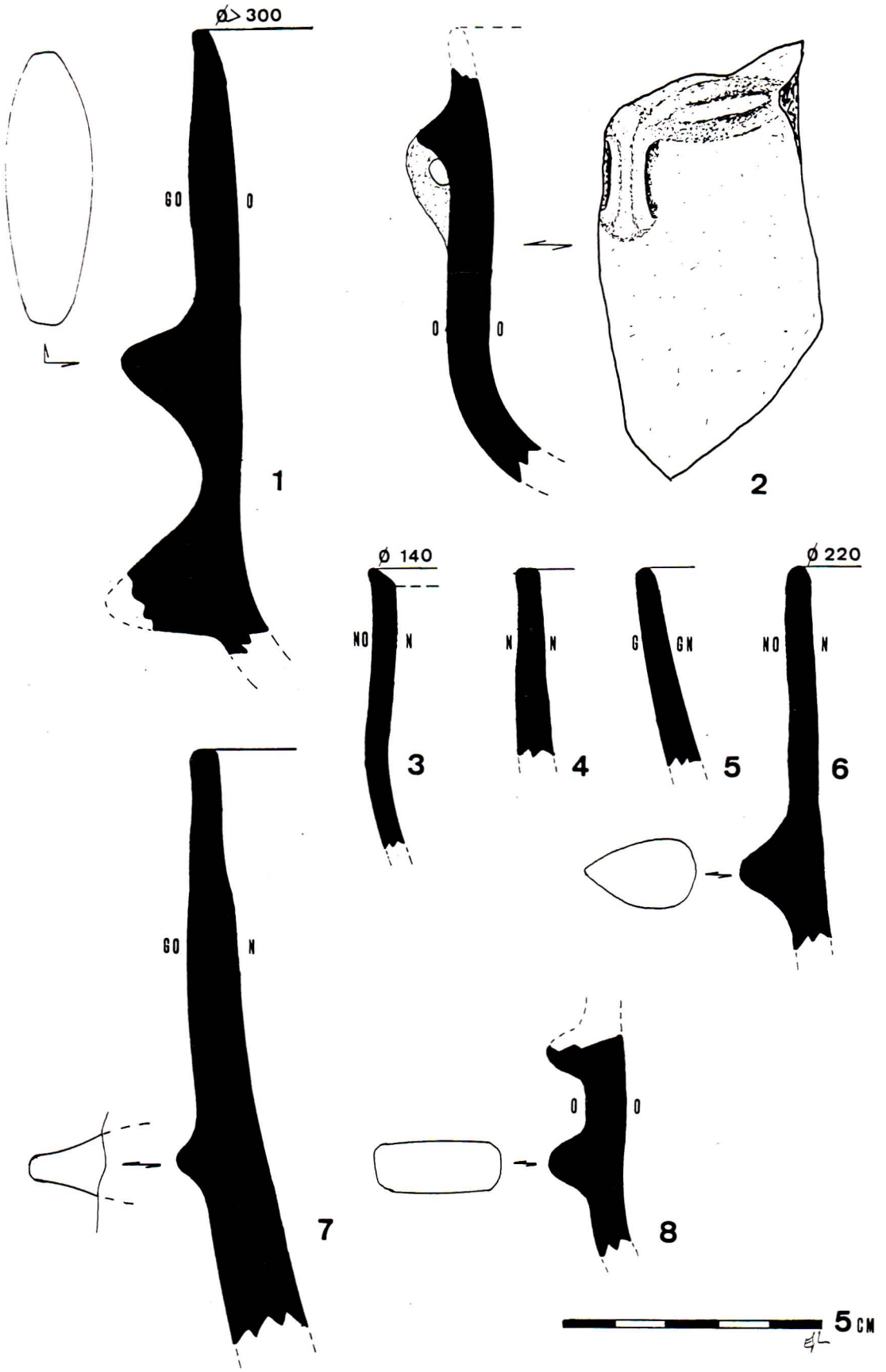
Ø> 300
GO
O
1
O
O
2
Ø 140
NO
N
3
N
N
4
G
GN
5
Ø 220
NO
N
6
GO
N
7
O
O
8
5 CM

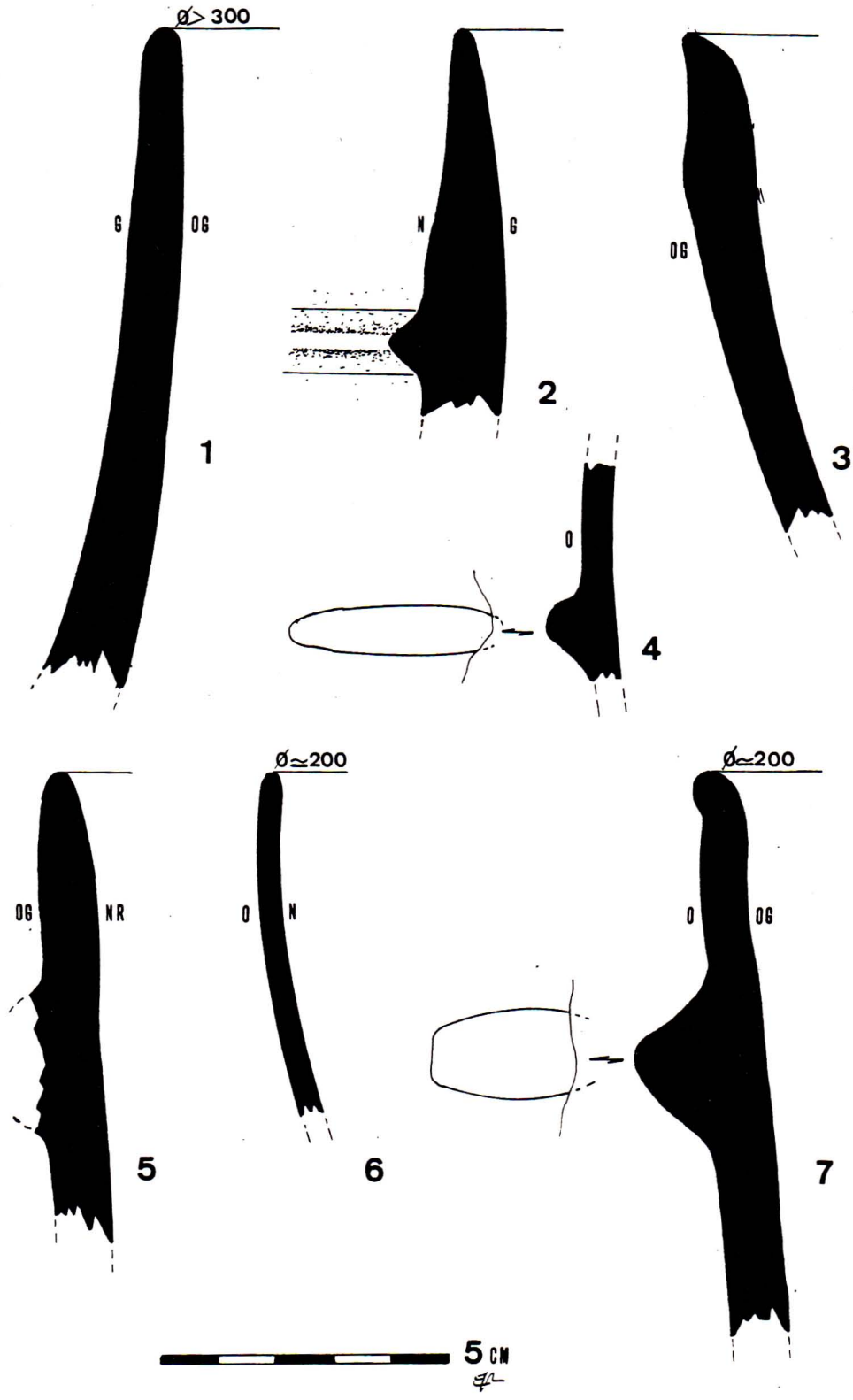
Ø> 300
G
OG
1
N
G
2
OG
3
O
4
Ø≃200
OG
NR
5
O
N
6
Ø≃200
O
OG
7
5 CM

E

LA PASCALE

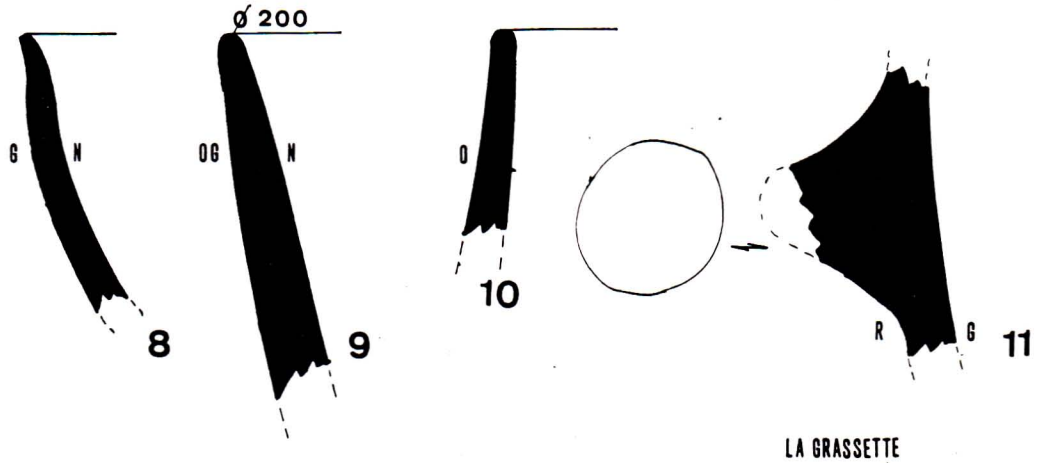

LA GRASSETTE

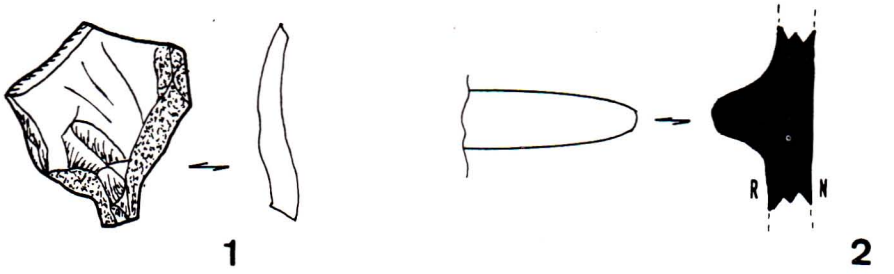

AMILHAC

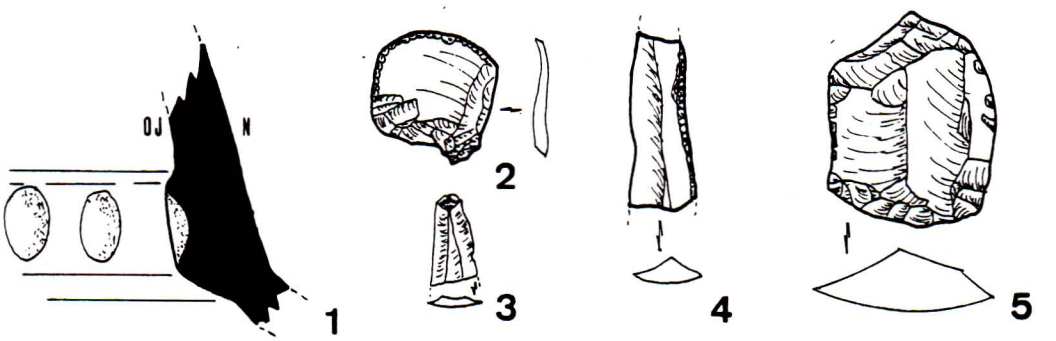

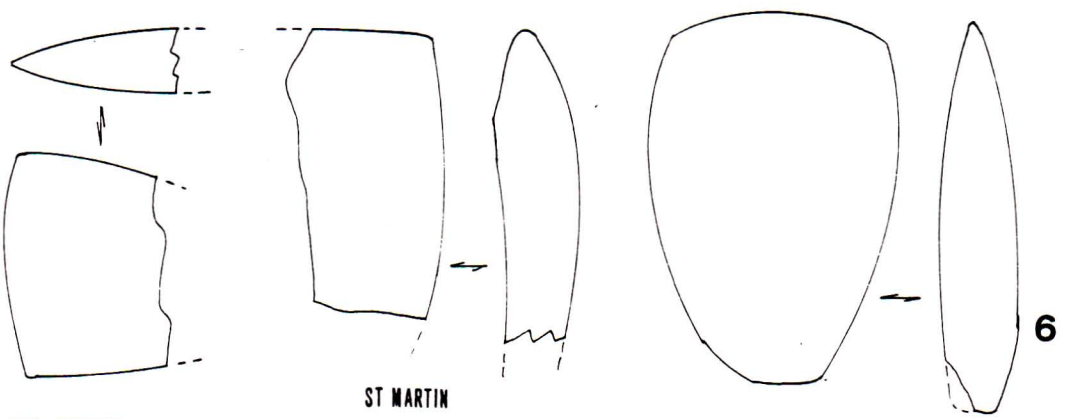

MAS AMILHON

ST MARTIN

5 CM

EJL

Jean LENOBLE, **Agriculture, capitalisme, politique, au XIXe siècle : P. E. TEISSERENC DE BORT, Gentilhomme limousin, Sénateur, Ministre, Ambassadeur (1814-1892)**, publié chez S.E.L.M. Limoges 1977.

Dans cet ouvrage de 235 pages, Jean Lenoble nous retrace la carrière d'un grand bourgeois du XIXe siècle, carrière fort représentative de la « Bourgeoisie conquérante » de l'époque. A travers Teisserenc de Bort, on voit revivre un de ces hommes qui tout à la fois contribue à l'évolution économique et politique de la France au XIXe siècle et en est un symbole.

Sa carrière débute au moment où se produit le démarrage industriel de la France, sous la monarchie de Juillet, et il doit sa promotion à l'essor des chemins de fer. En effet, à sa sortie de Polytechnique où il s'était montré intéressé par les problèmes ferroviaires, il est nommé en 1842 fonctionnaire au Secrétariat Général de la commission des Chemins de Fer, à un moment où l'on passe de plus en plus des projets aux réalisations.

Les chemins de fer sont à l'origine de toute son activité : professionnelle, économique et politique. Activité professionnelle car dès le début, il s'occupe de la Compagnie des Chemins de Fer de Marseille à Avignon en attendant de siéger au Conseil d'Administration du P.L.M.

Activité économique car les chemins de fer sont pour lui le placement idéal : près de la moitié de sa fortune est constituée par des actions et obligations du P.L.M. (pour plus de deux millions de francs), et il a aussi des actions de la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des chemins de fer de Madrid à Saragosse et Alicante. Mais comme toute fortune bourgeoise du XIXe siècle, les placements ne se font pas tous dans le même secteur et à côté il y a les placements bancaires (Société Générale), les placements dans des mines nouvelles en Algérie (fer de Mokta-el-Hadid) et en Russie (fer de Krivoï-Rog). Sa fortune correspond bien à l'image des placements boursiers alors en essor.

Enfin, il n'est pas jusqu'à sa vocation politique qu'il ne doive, au moins en partie, aux chemins de fer : on le surnommera d'ailleurs le député des chemins de fer. Et c'est dans l'Hérault, à Pézenas, chef-lieu du 4e collège électoral de l'Hérault que Teisserenc présente sa candidature de député.

Pourquoi ce choix ? Teisserenc de Bort est apparenté aux Teisserenc, fabricants en textiles à Lodève : il a donc des attaches familiales dans la région mais n'y a jamais résidé. Mais il semble bien que ce soient des facteurs politico-économiques qui rendent le plus compte de ce choix. Le préfet veut éliminer le député légitimiste, le Marquis de Grasset, et appuie la candidature de Teisserenc de Bort qui, en outre, trouve ici un problème à sa convenance : le tracé de la ligne de chemin de fer Bordeaux-Cette.

La campagne électorale se fait sur le thème du tracé que Teisserenc recommande divergeant de celui des canaux existants, donc en l'occurrence passant par Pézenas et non par Agde. Et cette prise de position lui permet peut-être de l'emporter au second tour avec cent voix d'avance sur ses concurrents. Mais son activité en tant que député de l'Hérault s'arrête pratiquement là : il quitte Pézenas son succès acquis et réside à Paris, ce qui est d'ailleurs caractéristique du maigre rôle régional joué alors généralement par les députés. De plus, son jeune âge, 32 ans, et la faible durée de cette chambre renversée en 1848 sont aussi des éléments d'explication de son absence d'activité vis-à-vis de sa circonscription. D'ailleurs, il sera étranger au choix définitif du tracé de la ligne de chemin de fer qui passera par Agde ; et Pézenas n'aura sa ligne que plus tard, en 1854, et seulement sur la voie secondaire d'Agde à Lodève. (cf. J. Servières, *Aux origines des chemins de fer dans l'Hérault, Etudes sur Pézenas et sa région*, III, 1972, 4, p. 15-37 et IV, 1973, I, p. 10-32).

La Seconde République et le Second Empire voient la retraite politique de Teisserenc de Bort qui devient agronome dans son domaine de Bort en Limousin. Là encore, il se montre fidèle aux traditions de la grande bourgeoisie, attirée par l'aristocratie et la terre. L'aristocratie, c'est le De Bort, qu'il tient de sa mère et dont il renforce le lien par son mariage avec sa cousine Hermine de Bort qui lui apporte en dot le domaine de Bort. Et ce domaine, il le restaure, le modernise adoptant des assolements complexes, construisant des bâtiments, achetant des machines, en un mot réalisant une exploitation modèle. Cette nouvelle activité le conduit à adhérer à la Société d'Agriculture de la Haute Vienne puis à la Société Nationale d'Agriculture.

Mais l'arrivée de la IIIe République le ramène à la vie politique et l'orléaniste convaincu de 1846 devient dès 1873 un soutien du régime républicain, plus d'ailleurs par raison et désir d'ordre que par conviction profonde. N'est-ce pas là aussi une attitude typique de la grande bourgeoisie dans les premiers jours de la IIIe République ? Pendant vingt ans, il exerce les plus hautes fonctions : député de la Haute-Vienne dès 1871, puis réélu trois fois au Sénat dont il est un temps vice-président, il est aussi nommé ambassadeur de France en Autriche. Mais le meilleur de son activité, il le donne et ceci à trois reprises en 1872, 1876 et 1877, en temps que Ministre de l'Agriculture et du Commerce. C'est lors de son second passage à ce ministère qu'est créé l'Institut National Agronomique en 1876. On lui doit aussi l'Organisation de l'Exposition Universelle de 1878. Et lorsque la mort le surprend en 1892, il est encore en train de préparer l'exposition française de Moscou.

Signalons pour terminer le grand souci de vérité historique de l'auteur qui n'omet pas de signaler les lacunes d'une information qu'il a voulu rigoureuse, mais son désir de ne rien oublier a parfois contribué à alourdir le récit par des aspects par trop événementiels. Souhaitons toutefois que d'autres biographies de ce type viennent apporter à l'historien et au public des témoignages vivants, reflets de la réalité historique et moyens indispensables à sa compréhension.

Y. MAURIN
Histoire contemporaine
Université Paul Valéry.

L.-X. de RICARD, félibre rouge.

Pour L.-X. de Ricard, félibre rouge, encore peu connu, 1977 a été une année faste : J.M. Carbasse a publié aux Editions M. Lacave, un essai sur l'homme et son curieux destin, essai qu'accompagne la publication de 27 lettres adressées par Xavier et Lydie de Ricard à Frédéric Mistral (1). Presque en même temps le tome XV du *Dictionnaire du Mouvement ouvrier français* nous donne sous la signature de J. Sagnes, une biographie de L.X. de Ricard (2). Ces deux contributions, que nous confronterons à d'autres sources, enrichissent, chacune à leur manière, la connaissance de l'homme. De L.X. de Richard, J.M. Carbasse étudie successivement le *tempérament*, la *doctrine*, l'*engagement* — (combat politique et combat pour le midi). Ce plan évite une démarche exclusivement biographique, mais outre qu'il conduit à quelques redites, il isole les différents aspects de l'activité de Ricard, ce qui n'est pas sans inconvénient. Ne boudons pas néanmoins notre plaisir : cet ouvrage clair, bien présenté, se lit agréablement. La biographie de Jean Sagnes est nécessairement courte — c'est la loi du genre — mais elle apporte des faits peu connus.

L.X. de Ricard est né en 1843 ; son père, général, marquis du Second Empire et sétois d'origine, gardait « une forte nostalgie du Midi » (3). Le jeune L. Xavier a vécu toute son enfance et son adolescence à Paris. Sa vie, sous le Second Empire, c'est celle d'un jeune intellectuel qui écrit ses premières œuvres — des poèmes notamment —, qui partage les combats de l'opposition démocratique, ce qui l'amènera à faire quelques mois de prison et à participer, très modestement, à la Commune. Il serait intéressant d'étudier de plus près cette étape qui détermine puissamment les options politiques et sociales de Ricard. D'abord, pour éclaircir quelques points de sa biographie. Quelle fut son attitude à l'égard de la guerre de 1870 ? J.M. Carbasse mentionne la publication par Ricard d'un pamphlet contre la guerre, le *Patriote français* qui amena Ricard à s'exiler une première fois en Suisse. Mais la *Grande Encyclopédie* indique qu'après la déclaration de guerre, Ricard s'engagea comme mobile au XVe bataillon. Evolution d'ailleurs vraisemblable. On en connaît d'autres exemples. De même quelle fut exactement la participation de Ricard à la Commune de Paris ? Fut-il réellement comme l'écrit la *Grande Encyclopédie*, « sous-délégué de la Commune au Jardin des Plantes » ? Ricard a publié *deux* (4) articles dans le *Journal Officiel de la Commune*, mais ceux-ci sont insérés dans la rubrique *Variétés* du Journal qui n'engage l'auteur qu'assez faiblement ; la sympathie de Ricard pour la Commune, mouvement populaire authentique, résurgence, après des siècles de monarchie et de centralisation, des aspirations fédéralistes du peuple gaulois, apparaît néanmoins réelle.

Que L.X. de Ricard soit très profondément républicain, nul n'en saurait douter, mais il y a bien des manières d'être républicain à la fin du Second Empire. Ricard se situe au point de croisement de la pensée des historiens du XIXe (E. Quinet surtout) et de Proudhon (5). De Quinet, il partage l'horreur de la centralisation qu'ont incarnée successivement la Monarchie absolue, le jacobinisme, le 1er et le Second Empire ; il est « girondin ». Mais Ricard a aussi retenu de l'œuvre d'A. Thierry un schéma de l'évolution historique fondé sur l'affrontement des races. Il interprète, il est vrai ce schéma à sa façon : au lieu de considérer comme A. Thierry que la lutte du *tiers état* (peuple et bourgeoisie) contre *l'aristocratie*, au cours de l'histoire de France, reflète essentiellement le conflit entre le *peuple gaulois* asservi et *l'aristocratie franque*, Ricard estime que la bourgeoisie, en reprenant à son compte la tradition romaine et césarienne, inséparable du catholicisme, a trahi les aspirations populaires ; aristocratie et bourgeoisie sont donc à placer dans le même sac. Ce n'est que dans le peuple, héritier des Gaulois, que l'on peut espérer trouver le sens de la liberté communale et régionale, l'aspiration à l'allègement des contraintes étatiques, et des sentiments naturellement fédéralistes. C'est pourquoi, dans la Commune, Ricard voit une chance pour une révolution réellement populaire et la construction d'une nouvelle société (6). Quant à l'influence de Proudhon, le Proudhon du *Principe fédératif* évidemment — l'œuvre a été publiée en 1863 — elle est manifeste, et il n'est guère besoin d'insister.

Enfin, ne l'oublions pas la guerre de 1870 vient de se terminer par la défaite de la France. L'antigermanisme se renforce. Ricard polémique avec les docteurs allemands qui ont sous-estimé le degré de développement du peuple gaulois ; il condamne l'unité allemande telle qu'elle a été opérée « par le fer et par le sang », et, à tort, ne croit pas qu'elle soit durable. Il estimera bientôt — et l'on comprend pourquoi — que le regroupement volontaire des races latines est nécessaire pour opposer une digue puissante à l'expansion germanique.

On ne saurait donc faire de la date de 1874 (7), époque à laquelle Ricard s'installe dans le Midi près de Montpellier une coupure radicale. Certes le Midi languedocien fournit à Ricard un terrain concret ; son fédéralisme en est vivifié, rendu moins théorique, plus charnel. Ricard rencontre le félibre en 1875, entre en contact avec Mistral au début du 1876, publie le *Fédéralisme* en 1877, dans la ligne de ses réflexions antérieures (8), et *La Lauseto*, almanach languedocien de 1876 à 1878. Mais parallèlement, Ricard continue à s'intéresser au mouvement populaire, et prolongeant sa démarche antérieure, il est — insistons nettement sur ce point — *socialiste*. J. Sagnes l'indique d'ailleurs avec beaucoup plus de netteté que J.M. Carbasse. En 1879, Ricard publie la *Commune libre* « journal socialiste, fédéraliste et organe des travailleurs » qui s'intéresse de près au Congrès ouvrier de 1879 d'où sortira le parti ouvrier français. C'est également comme socialiste de tendance Broussiste qu'il se présente aux élections de 1881.

Il n'y a donc aucune contradiction, mais au contraire harmonie profonde entre les choix politiques de Ricard et son engagement en faveur du Midi. C'est pourquoi nous ne pouvons suivre J.M. Carbasse lorsqu'il sépare et même oppose chez Ricard, la lutte pour le Midi et le combat politique républicain et socialiste, lorsqu'il affirme qu'au contact du Midi, Ricard dé-

couvre « son vrai tempérament politique ». En vérité nous voyons tout au plus s'enrichir, se préciser des idées déjà bien enracinées. D'autre part, pour J.M. Carbasse, qui s'inspire ici d'une formule manifestement trop catégorique de R. Rémond, l'idée de décentralisation décèlerait nettement à cette époque l'appartenance à la droite. Rien n'est moins certain : il existe une tradition décentralisatrice de gauche, girondine puis proudhonienne et c'est dans celle-ci que Ricard se situe. Il est exact que Ricard va très loin dans la voie fédéraliste puisqu'il écrit en 1879 (dans une lettre privée à Mistral, il est vrai) :

> « Au fond il est bien certain que le remaniement dont nous rêvons romprait l'unité de la France et que nos pays laissés à l'action instinctive de leurs races, de leur histoire interne et des affinités de leurs dialectes auraient plus de propension à s'allier ceux-ci avec l'Italie, ceux-la avec l'Espagne que non pas avec certaines provinces de France attirées elles-mêmes vers d'autres pays plus rapprochés d'elles (9) ».

L'objectif à atteindre c'est la Fédération latine, notion que Ricard ne définit pas sans contradictions en voulant en faire une fédération d'Etats autant que de peuples : Italiens, Espagnols, Français (*Nord et Midi*) Belges, Suisses, Romands, Roumains, Américains du Sud.

Il serait cependant excessif de penser que l'engagement de Ricard en faveur du Midi l'amène à délaisser progressivement ses idées républicaines et socialistes. En effet entre 1874 et 1886 Ricard mène *de front* les deux combats ; en 1885 encore, il est candidat aux législatives, en 1886 il participe à la rédaction du *Languedoc socialiste*. Il est exact que la part de l'activité proprement félibréenne est plus importante chez Ricard après 1890 que celle du militantisme politique ; mais pour quelle raison ? A notre avis, le repliement politique de Ricard est surtout dû aux difficultés de sa vie matérielle ; il demeure fidèle à ses idées, comme le montre la fondation sous sa direction *en 1903* du *Réveil des Travailleurs du Midi,* journal qui s'adresse « aux Municipalités, aux groupes républicains et socialistes, aux syndicats et sociétés coopératives et qui semble se placer sur les positions du courant « républicain socialiste » de l'époque (10).

Point de croisement d'influences idéologiques complexes, le « félibre rouge » continue doncd'intéresser les chercheurs, et c'est tant mieux. Il faut se féliciter d'avoir désormais sur l'homme de la *Lauseto* des données nouvelles et des réflexions qui suscitent la discussion.

Raymond HUARD.

NOTES

1 — J.M. Carbasse : *Louis Xavier de Ricard, Félibre rouge* Ed. Mireille Lacave, Montpellier 1977, 211 p.

2 — J. Sagnes : L.X. de Ricard dans *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français* t. XV p. 44-45.
Nous n'oublions pas cependant les pages écrites par R. Lafont et Anatole sur ce sujet dans *Nouvelle Histoire de la littérature occitane* p. 668-71 et dans *La revendication occitane* p. 127-28 et 145-49.

3 — J. Carbasse op. cit. p. 20. La dédicace du *Fédéralisme* témoigne s'il en était besoin, de l'affection que L.X. de Ricard avait pour son père.

4 — On connaît généralement *Une révolution populaire* parue le 7 Avril. En feuilletant le *J.O.* de la Commune, nous

5 — Il semble avoir aussi lu Hegel ; certaines de ses formules ont un ton très hégélien. Enfin, il connaît la pensée de Darwin, mais ne s'en inspire que très partiellement.

6 — *Une chance* seulement. Citons *Une révolution populaire* : « La classe populaire qui n'a jamais paru directement aux affaires publiques, qui n'a jamais eu l'occasion ou la volonté d'imprimer aux choses l'image de son idée personnelle est-elle apte à cette œuvre ; s'y est-elle préparée ? C'est encore à l'histoire de répondre. Son affirmation ou sa négation fera notre salut ou notre ruine ». *J.O.* 7 Avril 1871.

7 — Les différentes sources ne concordent pas sur la *date* exacte de l'arrivée de Ricard dans le Midi. Lafont, Sagnes, la Grande Encyclopédie donnent *1873*. J.M. Carbasse *1874*.

8 — En effet, comme Ricard l'indique lui-même, certains passages du *Fédéralisme* ont été décrits en *1872*.

9 — Lettre du 24 Décembre 1879 publiée par J.M. Carbasse p. 154.

10 — Renseignement communiqué par J. Sagnes.

CONNAISSANCE DU PAYS D'OC
Magazine bimestriel d'information
Languedoc-Roussillon-Cévennes-Quercy-Auvergne-Rouergue-Midi-Pyrénées
B.P. 1034
34006 Montpellier Cedex
Tél. (67) 58.86.54

ABBAYE de VALMAGNE

Visites commentées par les Guides-Conférenciers de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites :
— Du 1er Juillet au 31 Août : Tous les jours de 15 h à 18 h sauf le Mardi.
— Hors Saison : visites individuelles du Dimanche des Rameaux au 15 Septembre, les Samedis et Dimanches de 15 h à 18 h.
Pour les groupes, sur demande.

Renseignements au Syndicat d'Initiatives - Boutique du Barbier Gély, Place du Marché au Bled. 34120 PÉZENAS. Allo (67) 98.11.82

ENQUETE EN COURS

Le centre de recherches historiques des Hautes Etudes vient de lancer une enquête sur les Notables en France sous le 1er Empire qui doit se fonder principalement sur les listes départementales des plus imposés. Elle consiste en particulier à établir un dictionnaire biographique, dont les notices doivent être rédigées à partir des archives publiques et privées.. Les lecteurs de cette Revue qui disposent de documents sur les notables de notre département et qui sont prêts à en autoriser la consultation, sont priés d'écrire à :

Henri MICHEL, Maître Assistant d'Histoire moderne, Universiré P. Valéry, B.P. 5043
34032 Montpellier Cedex.

Ils en sont, dès maintenant, très vivement remerciés. Voici la liste des plus imposés pour le département de l'Hérault :

Albisson, Jean, Tribun, cons. d'Etat ; Allut, Jean, Négociant, Président de l'administration départementale ; Barbeyrac de Saint-Maurice, Charles-Marie, Constituant ; Barre, Pierre, juge au tribunal d'appel ; Barthès, André, sous-préfet de Lodève ; Bas-Cesso, André-Celse, d'Olargues ; Bastide, père, négociant de Montpellier, juge au tribunal de commerce ; Bazille, Marc-Antoine, négociant ; Bausset, François, préfet du Palais impérial ; Bellugou, Joseph, secrétaire de la sous-préfecture de Lodève ; Belmond, Jean-Baptiste, juge à la cour d'appel ; Bessière, Dominique, maire de Gabian ; Bousquet, Pierre, notaire, maire de Sète ; Boussairolles, Jacques-Joseph, conseiller à la cour des comptes avant 1789 ; Brondel-Roquevaire, seigneur de Fabrègues ; Broussonnet, Charles-Auguste, médecin, membre de la Législative ; Brunet-Villeneuve, ancien baron des Etats ; Cabanne-Puymisson, général ; Cambacérès, Jean, Pierre, Hubert, général de brigade ; Cambacérès Etienne-Hubert, archevêque de Rouen ; Cambacérès-Murles ; Cambis. Auguste, Marie, Jacques ; Carrion-Nizas, Marie, Henry-François, membre du Tribunat ; Castillon, François, négociant ; Cavalié, Gabriel, de Béziers, magistrat ; Caylar, Jacques, président du tribunal civil de Lodève, Cazelles, François, Joachim, maire de Montagnac ; Chaptal, Jean-Antoine, ministre de l'Intérieur ; Claparède, Michel, général de division ; Constant, Jean-Baptiste, président du tribunal de St-Pons ; Coste, aîné, négociant de Béziers ; Coste-Fréjorgues, membre du conseil du département ; Curée, François, membre de la Convention ; Darde, Pierre-Louis, maire de Villeneuve-les-Béziers ; Daru, Aimé, conseiller d'Etat ; Daru, Martial, Noël, inspecteur des revues ; Dauby, Philippe, négociant d'Agde ; Delort, Jean, Henry, Constance, capitaine de cavalerie avant 1789 ; Destaniol, Nicolas, Louis, constituant ; Donnadieu, Jacques, Toussaint, négociant à Béziers ; Ducros,

---

EN PUBLICATION :

HOMMAGE A JACQUES FABRE DE MORLHON

Mélanges historiques et généalogiques — Rouergue et Bas-Languedoc
rassemblés par Jean-Denis Bergasse.

Conditions de la souscription

Ces mélanges offerts à la mémoire de Jacques FABRE de MORLHON, magistrat et historien de Montpellier, constituent un fort volume 16 × 24, d'environ 472 pages comprenant d'une part l'hommage rendu à son œuvre, et d'autre part 33 communications historiques et généalogiques consacrées au Rouergue et au Bas-Languedoc avec une abondante illustration.

Ce volume sera tiré en un nombre d'exemplaires numérotés réservés aux souscripteurs.

Le prix de souscription valable jusqu'au 31 juillet 1978 est de 110 francs français franco et doit être réglé avec l'envoi du bulletin de souscription, par chèque bancaire ou C.C.P. 01257-24 C Montpellier libellé à :

Jean-Denis BERGASSE
34460 Cessenon

Après la clôture de la souscription le prix sera automatiquement porté à 150 francs français l'exemplaire.

Bulletin de souscription

Veuillez m'adresser ..... exemplaire(s) de l'ouvrage
HOMMAGE à Jacques FABRE de MORLHON

Dont la parution est prévue pour la fin de l'automne 1978, au prix de 110 francs l'exemplaire, porté dès la parution à 150 francs.

NOM (en capitale) : .....

Prénom(s) : .....

N° : ..... rue : .....

Domaine : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Pays : ..... Tél. : .....

Ci-joint chèque bancaire ou C.C.P. 01257-24 C Montpellier à l'ordre de :

Jean-Denis BERGASSE
34460 Cessenon

Date et signature :

Pierre, maire de Ganges ; Dumas, Carles-Louis, professeur de Médecine ; Dumas, Mathieu, général ; Duveyrier, Honoré, magistrat ; Durand-Fajon, négociant ; Embry, Jean-Baptiste, maire d'Agde ; Fabre, Jean-Marie-Noël, procureur impérial près la cour d'appel ; Fabreguettes, Augustin, fabricant de draps et sous-prêfet à Lodève ; Farjon, Louis-Didier, conseiller de préfecture ; Fayet, Pierre, juge au tribunal de commerce de Béziers ; Fontenay, Pierre, Emmanuel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Fournier, Joseph, sous-préfet de Béziers ; Fournier, Marie-Nicolas, évêque de Montpellier ; Frégeville, général ; Gailhac, Joseph, négociant à Béziers ; Gaujal, Marc-Antoine, président du tribunal de Lodève ; Gaulejac, propriétaire à Béziers ; Gautier, Pierre, maire du Cailar ; Girouard, Jean, fils aîné, entrepreneur des Travaux publics à Lodève ; Granal, Jean-François, propriétaire à Mèze ; Grand, Pierre, négociant à Montpellier ; Granier-Joyeux, propriétaire ; Grasset, Jean-Pierre, dé Pézenas ; Guillet, Pierre, général ; Hanry, Pierre-Antoine, général ; Juin-Siran, ancien conseiller du Parlement de Toulouse ; Lacroix, Pamphile, général ; Lajard, aîné, négociant à Montpellier ; Laur, Joseph, Gabriel, maire d'Olonzac ; Lepic, Joseph, Louis, général ; Louet-Nogaret, Jean-Antoine-Joseph, ancien Baron des Etats du Languedoc ; Magné-Saint-Victor, maire de Loupian ; Malhebiou, négociant de Pézenas ; Martin, Antoine, de Clermont-l'Hérault ; Martin, Joseph, de St-Chinian ; Martin-Campredon, général ; Martin-Choisy, juge ; Martin-Portales, négociant à Montpellier ; Masclary, Thomas, Marie, Catherine, ancien officier ; Mazel, Fulcrand, négociant à Lodève ; Menard, Pierre, id. ; Merigaux, Marc-Antoine, constituant ; Merle, général ; Milhau, Pierre, président du tribunal de Béziers ; Montbrun, Louis-Pierre, général ; Nougarède, André, membre de la Législative ; Pandin-Saint-Hypolitte, ancien officier de Marine ; Poitevin, père, cons. de préfecture ; Poitevin-Maureillan, général ; Portalès, Etienne-François ; Pradal, Jean-Baptiste ; Rech, André ; Rey-Lacroix, de Montagnac ; Reynaud, Hypolite, colonel ; Roger-Cabanes, maire de St-Pons ; Rocques, Jean-Joseph, constituant ; Roquefeuil, Maurice-François ; Roux, père, Antoine, négociant ; Roux, fils, Jean-Baptiste, maire de Sète ; Rouyer, Antoine de Pézenas ; Rouyer, Jean-Pascal, général ; Salles, Pierre, chef de bat., maire de Pézenas ; Salvan, fils, aîné, propriétaire ; Séguier, Antoine, Jean, président à la cour d'appel de Paris ; Serres, père ; ancien président de la cour des Aides ; Soulié, Jean-Jacques, général ; Soulier, colonel, né à Ganges ; Tabarié, sous-inspecteur aux revues ; Tandon, François, banquier ; Tesse, Pierre, Jean, directeur des Contributions directes ; Thourel, Jean-François, procureur général ; Tisson, Mathieu, général ; Tronc, Jean-Pierre, de Roujan Turenne-Montarnaud, Henri, Amédée, Mercure ; Vacquier, de St-Gély-du-Fesq ; Verny, Jean, de Clermont-l'Hérault ; Viennet, Jean-Joseph de Béziers ; Vignolles, Martin, de Marsillargues ; Villard-Montlaur ; Villeraze fils de Béziers.

Année de parution : 1978

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1978 n° 3

P. Y. GENTY, Découverte d'une citerne du XVIe siècle dans la cité d'Agde ;

CH. BONAMI, Dans la haute vallée de l'Orb, activités et échanges : A propos des anciennes foires de Ceilhes (XVIe-XVIIIe siècles) ;

A. MOLINIER, A propos de… Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens ;

http://www.etudesheraultaises.fr/